

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 JUIN 2010
A 18H**

Convocation du 02 juin 2010

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Nadine PISKADLO, Adjoints.

M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Carmen BILON, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Conseillers Délégués.

Mmes Nathalie VASSEUR, Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Thérèse LASNEL, M. Yann-Gaël DUPUY, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Jean VENEL, Conseiller Délégué qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

Mme Arlette EL-AMRI, Conseillère Déléguée qui a donné procuration à M. Régis BOULENGER.

Mme Christine LAVACRY, Conseillère Déléguée qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH.

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Michel BILON.

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER.

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui a donné procuration à Mme Carmen BILON.

M. Jean-Marie BYHET, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Alain LONGUENT.

Mme Frédérique CHERUBIN, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL.

Absente excusée:

Mme Marguerite PASIN, Adjointe.

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et a nommé M. Yann-Gaël DUPUY, secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil en date du 13 avril 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes chers collègues,

La réunion de ce soir est destinée à régulariser un certain nombre de questions diverses. Modifier des tarifs de services ou de droits de place offerts par la ville afin d'augmenter et de créer des ressources nouvelles.

Notre réunion se déroule après la journée d'action sur les retraites et à un moment crucial où il est question de reculer l'âge de départ, d'augmenter les cotisations pour tous les fonctionnaires.

Je vous invite donc à la mobilisation pour assurer le succès de la journée d'action du jeudi 24 juin.

Puisque nous parlions ressources, le Congrès des Maires des petites et moyennes villes s'est prononcé à l'unanimité contre la réforme territoriale en cours et bien sûr contre la suppression de la TP (Taxe Professionnelle) et ce, toutes tendances politiques confondues.

L'incertitude sur le remplacement de cette dernière met en cause le fonctionnement de nos collectivités, freine les investissements et va peser défavorablement sur la situation de l'emploi.

Nous ne pouvons que soutenir ces prises de position, tant l'avenir de nos collectivités est en cause.

Je voudrais terminer mon propos en me félicitant que le déroulement du débat public sur l'implantation du parc éolien au large de nos côtes conduise à nourrir un échange de qualité.

L'argumentation déployée par les marins pêcheurs, la CAPA, le comité local des pêches, l'association « SOS à l'horizon » et la ville, conduit à une mobilisation, à une contestation grandissante et à un rejet de ce projet. Il nous faut continuer dans ce sens. »

COURRIERS RECUS :

- Un courrier de Mme Jeannine CORNET, Présidente de l'association Amitié Togo qui remercie la municipalité pour le prêt de la salle, des tables et des chaises, la publicité sur les panneaux d'information, ainsi que les personnels des services techniques pour leur disponibilité et efficacité lors de l'organisation de la brocante de l'association.
- Un courrier de Mme Ginette LAVACRY qui remercie d'une part le personnel technique et administratif de la mairie pour la disponibilité et l'accueil lors du décès de M. Raymond LAVACRY et d'autre part la municipalité pour la mise à disposition de la salle du forum.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : RING OLYMPIQUE DIEPPOIS, L'AST CYCLISME

Après avoir entendu les explications de M. Régis BOULENGER, le Conseil Municipal décide d'**octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :**

- Une subvention de **4000,00€** au **RING OLYMPIQUE DIEPPOIS**, suite au gala de boxe organisé le 6 mars 2010.
- Une subvention de **200,00€** à **l'AST CYCLISME**, pour le prêt de matériel et l'encadrement d'un stage d'initiation au BMX, au profit de l'association ADDLE.

Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT N°1 ENTREPRISE BOURDIN – REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe VERMEERSCH concernant **les travaux supplémentaires qui ont été demandés à l'entreprise BOURDIN d'un montant de 593.93€ TTC**, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant avec ladite entreprise.

Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT N°2 ENTREPRISE DAMERVAL – REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe VERMEERSCH et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 06 mai, **le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise DAMERVAL pour des travaux supplémentaires d'un montant de 7 223.84€ TTC.**

Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT N°1 ENTREPRISE BOUCOURT – REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe VERMEERSCH et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 13 avril, **le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise BOUCOURT pour des travaux supplémentaires d'un montant de 3 109.60€ TTC.**

Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT N°2 EBTP – VOIRIE PROVISOIRE GENDARMERIE

M. Laurent JACQUES informe qu'il a été demandé à l'entreprise EBTP de chiffrer la moins-value liée à la simplification de la composition des revêtements minéraux.

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, **le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant avec ladite entreprise pour un montant négatif de 13 709.81€ TTC.**

Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT N°1 PINGAT INGENIERIE SAS – AMENAGEMENT PARC SAINTE CROIX

M. Laurent JACQUES précise que le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer la mission d'assistance pour la consultation du géotechnicien
- D'intégrer les prestations supplémentaires dans le domaine du bâtiment liées à la modification des fondations.
- De fixer le montant définitif de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre.
- De supprimer la réalisation de certains aménagements.
- De tenir compte de la variation du coût d'objectif pour la mise en place des assurances.

Au vu de ces différentes modifications, **le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec PINGAT INGENIERIE SAS pour un montant nul n'impactant pas le montant de rémunération initial.**

Délibération approuvée à l'unanimité

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – ANNEE 2010

Après les explications données par M. Philippe VERMEERSCH et sur la proposition de la Commission de Finances, **le Conseil Municipal décide d'apporter des modifications à la délibération 2009/168 relative aux tarifs de locations de salles pour l'année 2010** comme suit :

- **Versement d'arrhes pour réservation de la salle : 100,00€**
- **Les Comités d'Entreprise Tréportais et Associations Locales, Associations à But Social, Humanitaire et Patriotique** bénéficiant jusqu'à lors de la gratuité, ne bénéficieront de cette **gratuité, uniquement pour les deux premières occupations.**

Délibération approuvée à l'unanimité

PRIME D'HABILLEMENT – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal propose d'attribuer comme l'année dernière une **indemnité de vêtement de 100.00€ au personnel ADMINISTRATIF – ACCUEIL DE LOISIRS – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – LA PARENT'AISE –ET BIBLIOTHEQUE.**

Délibération approuvée à l'unanimité

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CHALET-FRITERIE – RUE LUCIEN LAVACRY

Après l'exposé de M. le Maire précisant avoir été sollicité par M. MOUREAU pour l'installation d'un chalet-friterie, **Le Conseil Municipal décide de fixer un droit d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2010, de 350,00€par mois, soit 4 200,00€par an à l'encontre de M. MOUREAU.**

Délibération approuvée à l'unanimité

B. TERRASSES FERMEES OU DELIMITEES PERMETTANT LA RESERVATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE JOUR COMME DE NUIT

| | 1^{ère} ZONE | 2^{ème} ZONE |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| FORFAIT ANNUEL | 166,00 €uros | 70,00 €uros |
| FORFAIT 6 MOIS | 123,00 €uros | 44,00 €uros |
| FORFAIT 3 MOIS | 102,50 €uros | 31,00 €uros |

C. TERRASSES DELIMITEES SEMI-RIGIDES PERMETTANT LA RESERVATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE JOUR COMME DE NUIT

| | 1^{ère} ZONE | 2^{ème} ZONE |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| FORFAIT ANNUEL | 120,00 €uros | 50,00 €uros |

| | | |
|----|-----------------------|--|
| PS | 1 ^{ère} ZONE | LES COMMERCES DONT L'ADRESSE DE LA RAISON SOCIALE EST QUAI FRANCOIS 1 ^{er} ET LA RAMPE NAPOLEON |
| | 2 ^{ème} ZONE | AUTRES QUARTIERS DU TREPORT |

Délibération approuvée à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISSION D'ASSISTANCE VILLE/ LEO LAGRANGE PICARDIE

Après l'exposé de M. Le Maire précisant que la présente convention a pour objet de régir les relations entre la Mairie du Tréport et l'Etablissement Régional Léo Lagrange Picardie qui missionne auprès de la Mairie du Tréport un salarié en vue d'exercer les fonctions de médiateur culturel.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010 pour un montant prévisionnel de 44 649.00€ (hors frais de déplacement).

Délibération approuvée à l'unanimité

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- SAUT A L'ELASTIQUE SUR TRAMPOLINE

Le Conseil Municipal décide de **fixer la redevance d'Occupation du Domaine Public à 800,00 € pour juillet et août, à ACCRO JUNGLE TRAMPOLINE représenté par Mme Céline BARBIER et M. Xavier DURAND.**

Délibération approuvée à l'unanimité

DROIT DE PLACE 2010- CABINE VENTE DE GALETS - M. BARDON LUC

Le Conseil Municipal décide de **fixer la redevance d'Occupation du Domaine Public à 200,00 € de juillet à septembre, à M. Luc BARDON.**

Délibération approuvée à l'unanimité

CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL– M. JOACHIM ARNAUD Dominique

Après les explications de M. Jean-Jacques LOUVEL précisant qu'un atelier cuisine a pour but de contribuer au développement des enfants qui fréquentent le centre de loisirs du Tréport en leur proposant des activités appropriées favorisant :

- Une prise de conscience de l'importance à se nourrir correctement,
- De devenir en s'amusant de fins gourmets,
- De favoriser des échanges et des rencontres.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec M. JOACHIM ARNAUD Dominique dans le cadre de son intervention pour « l'atelier cuisine » qui se déroulera à « l'Accueil de Loisirs Maternel » les 6, 7, 20, 21, 27 et 28 juillet 2010, pour un montant de 270.00€

Délibération approuvée à l'unanimité

AIRE DE SERVICES CAMPING-CARS TERRASSES DROITS DE STATIONNEMENT ET SERVICES

Le Conseil Municipal propose de fixer à :

- **2,00€ le montant des services : eau ou électricité**, payable par carte bancaire
- **5,00€ le montant du stationnement** des camping-cars pour 24 heures.

A compter du 15 juin 2010

Cette délibération annule et remplace la délibération 2009/173.

Délibération approuvée à l'unanimité

PARC DE STATIONNEMENT –PERTE DE BADGES

Après constat par les régisseurs du parc de stationnement que les badges donnant accès aux parcs de stationnement étaient régulièrement perdus. **Le Conseil Municipal décide de fixer une redevance de 5,00€ à réclamer aux usagers pour attribution d'un nouveau badge, en cas de perte.**

Délibération approuvée à l'unanimité

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX KIOSQUE ESPLANADE LOUIS ARAGON– M. SAKINE ULUKAN

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'un kiosque Esplanade Louis Aragon, avec M. Sakine ULUCAN, pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Durée qui commence à courir au 1^{er} janvier 2010.

La présente mise à disposition est **consentie moyennant une redevance d'Occupation du Domaine Public annuelle de 5 210€50**, révisable automatiquement au terme de chaque année de contrat en fonction de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation, série hors tabac, ensemble des ménages, publié par l'INSEE.

Indice de référence : décembre 2009 : 118.60

Délibération approuvée à l'unanimité